

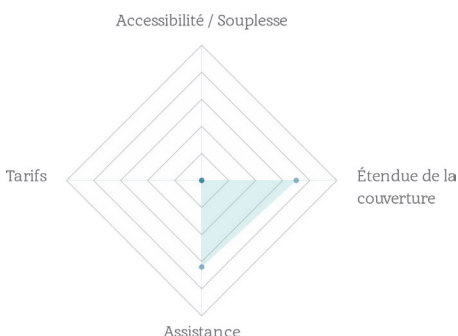
Assureur : MACIF
Assisteur : IMA ASSURANCES

MACIF

GARANTIE AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

Niveaux de dépendance :

Dépendance totale et partielle



ACCESSIBILITÉ/SOUPLESSE

0/5

ÂGE MAXIMUM À LA SOUSCRIPTION

-Dépendance totale : 70 ans

-Dépendance partielle : 70 ans

ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

3.5/5

TYPE DE DÉPENDANCE	MODE D'ÉVALUATION	DÉLAI DE CARENCE
Dépendance totale physique	Grille AGGIR seule	12 mois
Dépendance totale psychique	Grille AGGIR seule	36 mois

PRINCIPALES GARANTIES/FRANCHISES

- Rente : 90 jours (Franchise absolue)
- Capital supplémentaire : Aucune franchise
- Mise en réduction de la rente possible : Oui

ASSISTANCE

3.2/5

- Téléassistance : ✓
- Aide aux déplacements : ✓
- Aide ménagère : ✓
- Adaptation du domicile : ✓
- Formation du rôle d'aidant : ✗
- Répit de l'aidant : ✓

TARIFS ANNUELS (2020)

0/5

	FORMULE ESSENTIELLE	FORMULE CONFORT
Couverture	Rente à domicile (250 €) ou Rente en établissement (450 €) + Capital premiers frais + Assistance	Rente à domicile (600 €) ou Rente en établissement (1 000 €) + Capital premiers frais + Assistance
Montant de la rente mensuelle	450 €	1 000 €
60 ans	€€€€€	€€€€€
70 ans	€€€€€	€€€€€

L'ANALYSE DE NOS EXPERTS

+ Cette offre innovante commercialisée en décembre 2018 prévoit une indemnisation de la dépendance selon le lieu de vie de l'assuré (domicile ou établissement) et non en fonction du niveau de dépendance reconnu comme la plupart des offres du marché. L'offre se décline en 6 niveaux de garanties (de la formule « Essentielle » à 450 € de rente pour l'assuré reconnu dépendant en établissement et 250 € si l'assuré reste à son domicile à la formule « Confort + » à 1 650 € de rente établissement et 1 000 € de rente domicile). Un capital premier frais est versé sans franchise dès la reconnaissance en dépendance de niveau de GIR 4. Enfin, l'assuré bénéficie d'une exonération du paiement des cotisations dès l'entrée en dépendance.

- L'âge limite d'adhésion (70 ans) pourrait être rehaussé. Une franchise absolue de 90 jours est appliquée lors du versement de la rente. Une tarification onéreuse.